



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 juin 2009 à Remenoville

Membres titulaires : 39

Etaient réunis : 35

Nombre de votants : 35

Essey la Côte
Fraimbois
Franconville
Gerbéviller

M. Denis FERRY
M. François GENAY

M. Roger BOULAY
Mme Marie-France LOPPION

Giriviller
Haudonville
Lamath
Magnières

M. Daniel BONTEMS
Mme Françoise GUIZOT

M. Jean-Marie HUEBER
Mme Andrée STOECKLIN

Mattexey
Moriviller
Moyen

M. Michel GRAVIER
M. Bernard GENAY
M. Pascal BURGAIN
Mme BAUR Françoise
M. Remi VUILLAUME
M. Michel CUNCHE
M. Francis VILLAUME
Mme Véronique PERRIN

M. Bernard SATORI
Mme Agnès LASSIETTE
Jean-Pierre SCHEIRLINCK

M. Frédéric JACQUOT
M. Gérard GEOFFROY
Mme Ghislaine POINSARD

Remenoville
Seranville
Vallois
Vathiménil
Venezey
Xermaménil

Mme Adélaïde COSSON
M. Hubert HAGNIEL
M. Philippe ALAVOINE
M. Claude ANDRE
M. Alain CHOFFEL
M. Laurent GELLENONCOURT
M. Serge MARECHAL

M. Alain BALLY
Mme Annette LACOTTE
Mme Claudie DEBOMY
M. François GUERIN
Mme Françoise BALLAND
M. Alain SALVI

Absents excusés : Mme Isabelle GEORGES, M. Olivier SIMON (Giriviller), M. Oliver NOEL (Mattexey), M. Gilles CONTOIS (Seranville), M. Thierry BERODIER (Xermaménil)

Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION, Liliane LECLERC, Virginie CONTAL (directrice).

*
* *

François GENAY remercie la commune de Remenoville de nous accueillir dans sa salle des fêtes.

1) Modification de l'ordre du jour

François GENAY propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant 3 points.

Délibération n° 42/2009 / Modification de l'ordre du jour

François GENAY, Président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- achat de bornes pour tri-sélectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 5 mai 2009 à Magnières

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 5 mai 2009.

Délibération n°43/2009 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 5 mai 2009 à Magnières

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 5 mai 2009 à Magnières tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Contrat Virginie CONTAL

François GENAY informe que le contrat de Virginie arrive à son terme le 31 juillet. Il est proposé de renouveler son contrat à mi-temps pour une durée de 3 ans.

Délibération n°44/2009 : renouvellement du contrat de travail de Virginie CONTAL

Le contrat de travail de Virginie CONTAL ayant été signé pour une durée d'un an renouvelable, il convient de le renouveler, celui-ci arrivant à échéance le 31 juillet 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans. Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Nymphée

Pascal BURGAIN présente le contenu de la convention (document transmis avec l'invitation).

Il précise que l'ouverture gratuite aux habitants (3 week-ends par an) se fera sur présentation d'un justificatif de domicile.

Pour les écoles, celles intéressées doivent prendre contact avec Vincent LETICHE à la CCM pour organiser leurs venues.

Il est proposé d'ajouter le terme « intercommunal » (article 3).

Alain SALVI est « dérangé » par cette convention dont il trouve dommage de limiter l'accès gratuit aux habitants de la CCM, compte-tenu de l'argent public investi dans ce lieu.

Pascal BURGAIN souligne néanmoins l'avancée réalisée dans le travail en commun avec le château de Gerbéviller. Celui-ci a besoin d'un soutien politique pour faire aboutir son projet et cela a permis d'engager un dialogue. Charles D'Arenberg fait aujourd'hui partie du groupe de travail « tourisme » et participe activement à l'élaboration de la future plaquette touristique.

Andrée STOECKLIN informe que les relations entre la commune et le château sont très bonnes (jardins avec les écoles, demi tarif pour les habitants de Gerbéviller aux entrées des journées à thème).

Serge MARECHAL demande qui va contrôler les entrées.

Pascal BURAGIN répond que ce sont les responsables du château qui feront le contrôle.

Délibération n° 45/2009 : convention pour la restauration du nymphée de Gerbéviller

Dans le cadre de la Convention de Développement Local 2008, une aide a été accordée par le Conseil Général de Meurthe et Moselle au château de Gerbéviller pour la réalisation de travaux de restauration de son nymphée.

Le groupe de travail « Tourisme – Patrimoine » propose qu'une convention soit signée entre la communauté de communes, le château de Gerbéviller et le Conseil Général pour définir le rôle de chacun des partenaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Autorisent le Président à signer le projet de convention proposé par le groupe de « tourisme – patrimoine » (ci-joint),

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Cours d'eau

Laurent GELLENONCOURT présente les travaux réalisés sur Magnières et Vallois.

Sur Vallois, les travaux initialement prévus (recouvrement des tuyaux du Syndicat des eaux) ont été modifiés (le Syndicat des eaux envisageant de l'enterrer) et sont remplacés par des travaux de renforcement du mur du Boiret (ajout de roche supplémentaire). Le coût global de l'intervention n'est pas modifié.

Laurent GELLENONCOURT invite l'ensemble des délégués à se rendre sur le site de Magnières pour voir les réalisations.

Actuellement, les travaux sont interrompus de manière à ne pas perturber la faune et la flore, ainsi que les travaux agricoles dans les parcelles.

Les travaux d'entretien des berges devraient reprendre courant août.

Il présente les travaux supplémentaires proposés sur le Laxat (Frambois). Ces travaux n'avaient pas été identifiés lors de l'étude de SINBIO. Cependant, l'affaissement de la berge présente un risque pour la route. Une intervention est donc nécessaire.

Le montant des travaux supplémentaire s'élève à 5 360 € HT. Des subventions seront demandées auprès de l'Agence de l'eau (50 % accord oral) et au Conseil Général (30 %, financement moins probable).

Délibération n° 46/2009 Avenant au marché de travaux de restauration de la Mortagne et de ses affluents

Dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise Nature et Techniques pour la restauration de la Mortagne et de ses affluents, il a été constaté avec le maître d'oeuvre que des travaux supplémentaires devaient être réalisés sur la commune de Frambois, sur les berges du Laxat.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 5 360,00 € HT et nécessite un avenant au marché de travaux entre la communauté de communes et l'entreprise Nature et Techniques. Ces travaux feront l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% et du Conseil Général à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- autorisent le Président à signer le projet d'avenant concerné (ci-joint) et tout document y afférent*
- autorisent le Président à solliciter toutes les aides financières liées à ces travaux supplémentaires*

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Apurement de l'actif

François GENAY propose de sortir de l'actif, 3 équipements en raison de leur vétusté.

Délibération n° 47/2009 : Apurement de l'actif

Suite à la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M14 au 1^{er} janvier 1997 qui prévoit l'ajustement de l'inventaire physique des biens immobiliers de la collectivité avec le fichier des immobilisations tenu par le Receveur Municipal, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le sort réservé aux mobiliers, matériels et outillages.

Cette procédure consiste à effectuer un toilettage des biens immobilisés afin de ne conserver au bilan que des biens récents

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, l'assemblée propose de sortir de l'actif les biens suivants:

<i>Désignation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>
<i>Ordinateur GATEWAY GP6</i>	<i>2000</i>	<i>1205.92 €</i>
<i>Ordinateur Dell Inspiron 9200</i>	<i>2004</i>	<i>2402.76 €</i>
<i>Installation téléphonique</i>	<i>2004</i>	<i>2948.14 €</i>

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Achat borne tri sélectif

François GENAY présente les différents devis relatifs à l'acquisition des points tri endommagés.

MODELES DE COLONNES	ECOSTOCK	TEMACO	PATE
Colonne verre simple trappe 4m3 insonorisée	940,00	1025,00	1370,00
Colonne papier simple trappe 4m3	800,00	885,00	1250,00
Colonne plastiques simple trappe 4m3	800,00	923,00	1250,00
Transport pour 6 bornes	franco de port	700,00	480,00
Transport par point	50,00	75,00	80,00

Les communes concernées sont :

- colonnes à verre : Giriviller, Moriviller, Moyen, Xermaménil
- colonne à papier : Gerbéviller
- colonne à plastique : Moyen

Francis VILLAUME interroge sur la responsabilité du collecteur sur les dégâts occasionnés et la prise en charge du rachat.

François GENAY informe qu'il est parfois difficile de prouver la responsabilité du collecteur, notamment sur des conteneurs très usagers.

Il est proposé de conserver ceux qui paraissent encore « correct » pour multiplier les points tris.

8) Maison de santé

Pascal BURGAIN présente l'avancée du dossier « maison de santé ».

❖ *Etude de sol*

4 sondages ont été réalisés dans le courant du mois de juin.

Le sol présente 5 couches (Une couche de terre / Un mélange de terre, béton, bois sur une profondeur de 1,3 m / béton concassé / argile / roche du sous-sol).

La construction du bâtiment nécessitera des radiers ou des plots.

❖ *Travail avec les professionnels*

Les professionnels ont travaillé avec l'architecte sur la conception et l'agencement du bâtiment. Pascal BURGAIN présente une vue en 3 Dimensions du futur équipement.

Francis VILLAUME interroge sur le coût de la toiture végétalisée.

A priori, cela n'entraîne pas de surcoût et apporte une meilleure isolation. Cela ne nécessiterait pas d'entretien particulier.

Parallèlement, la recherche du second médecin et des autres professionnels se poursuit. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

9) Evolution de la Communauté de Communes

François GENAY expose le contexte poussant à réfléchir à l'avenir de l'intercommunalité.

La CCM est de taille trop petite pour supporter les compétences qu'elle devra assurer demain du fait du désengagement de l'état (l'urbanisme aujourd'hui, demain d'autres compétences...). Les instances nationales font faire pression pour que des fusions se mettent en place (projet de la réforme territoriale prévue pour la fin de l'année).

Laurent GELLENONCOURT complète en soulignant que l'état ne jouera plus son rôle de conseils auprès des communes mais se fixera sur ses propres priorités et sur son rôle de contrôle.

Parallèlement, le conseil général se territorialise en vue également de partager ses compétences.

Bernard GENAY souligne que le Conseil Général reprend certaines aides à la maîtrise d'ouvrage autrefois effectuée par l'état.

François GENAY propose un tour de table et demande à chacun de répondre sur ces 2 questions :

Faut-il attendre que l'on nous impose une fusion ou devons-nous prendre les devants ?

Si fusion il y a, avec quel territoire souhaitez-vous travailler ?

Francis VILLAUME : il est nécessaire de s'unir pour mieux fonctionner / pas d'idée sur quel côté.

Véronique PERRIN : il ne faut pas attendre que l'on nous l'impose. Envisager un rapprochement avec la CCBayonnais.

Ghislaine POINSARD : nous devons avoir le choix. Il existe des relations avec la CCBayonnais.

Marie-France LOPPION : nécessaire d'aller de l'avant. La Mortagne est peu tournée vers baccarat. L'idéal serait de retrouver les contours de l'ancien EPCI. La CCLunévillois est une plus grosse structure avec un mode de fonctionnement différent. L'entité rurale est importante. Le travail collectif engagé et l'esprit participatif doivent être conservés.

Bernard GENAY : Lamath est naturellement attirée par Lunéville. Cependant, les méthodes de travail entre le milieu urbain et rural sont différentes. Au niveau du fonctionnement, nous sommes plus proche du Bayonnais, le regroupement est un moyen d'avancer. Il ne faut pas attendre d'y être contraint.

Bernard SATORI : ne pas attendre. Intérêt pour la CCB et l'ancien EPCI.

Michel GRAVIER : plus d'affinités avec la CCB qu'avec la CCL.

Michel CUNCHE : ne pas se laisser imposer le choix. Retrouver la taille de l'EPCI permettrait un nouvel équilibre au niveau du Lunévillois.

Gérard GEOFFROY : travailler sur un élargissement rapidement avec la CCB. Par contre faire le travail avec 3 EPCI (avec Val de Meurthe en plus) risque de compliquer les choses.

Andrée STOECKLIN : pour l'instant, il n'y a pas de résultat de l'intercommunalité. Attendre de voir ce que l'on peut faire.

Jean-Marie HUEBER : attendre, ne rien changer pour le moment.

Françoise GUIZOT : attendre. La CCB est moins dynamique que la CCM.

Daniel BONTEMS : le territoire est plutôt tourné vers Lunéville. La CCL permettra de bénéficier de moyens techniques supplémentaires. Avec la déchetterie, nous avons déjà une porte d'entrée. Important de ne pas subir et de mettre cela en route rapidement.

Agnès LACOTTE : réfléchir au projet commun. Pas de territoire privilégié de prime abord.

Hubert HAGNIEL : aller vers la CCB

Jean-Pierre SCHIERLINCK : nécessaire d'anticiper. Travailler avec la CCB avec laquelle nous avons déjà des habitudes et des similitudes (territoire rural et enjeux similaires)

Françoise BAUR : avancer. Vers la CCL ou la CCB.

Frédéric JACQUOT : aller de l'avant. Plutôt vers la CCB.

Rémy VUILLAUME : difficile de prendre une position sans élément. Il exprime une crainte par rapport à l'évolution des taux de fiscalité. Il faut que les 2 structures appelées à fusionner y trouvent des avantages et un terrain d'entente. La CCL ne me dérangerait pas.

Alain BALLY : important d'être dans un esprit de force et d'envie de faire des choses ensemble. Avoir le même esprit de regroupement, sinon cela est voué à l'échec.

Alain SALVI : le tropisme naturel avec la CCB. L'urgence n'est pas à l'augmentation des périmètres. On a plus à gagner à approfondir les compétences pour être plus fort et présenter davantage d'intérêt vis-à-vis des autres structures. On peut mener en même temps une réflexion sur l'élargissement. Craint un éclatement de la CCM si on ne réfléchit qu'à un élargissement.

Agnès LASSIETTE : s'ouvrir aux autres / ne pas tarder / se renforcer et voir après.

Serge MARECHAL : on a déjà de la « matière » (un projet des objectifs clairs, des actions..). Le désengagement de l'état va nous obliger à prendre des compétences nouvelles rapidement. Ne pas fermer la porte à la CC Val de Meurthe.

Philippe PAQUIN : ne pas attendre. S'associer autour d'un même but, d'un même objectif. Pourquoi ne pas proposer à la CCB un projet à travailler ensemble ?

François GUERIN : prendre les devants. Proposer quelque chose pour que les autres intercommunalités viennent avec nous.

Claude ANDRE : il faut être attirant et avoir des moyens pour faire des choses concrètes. Se rendre plus fort ensemble. Pas d'urgence (on ne nous a jamais forcé à rien). Baccarat pourquoi pas.

Denis FERRY : favorable à un rapprochement avec la CCB : mêmes habitudes de travail, territoire identique. La CCL représente un pôle de 20 000 habitants, dans lequel on risque de perdre notre identité.

Roger BOULAY : travailler avec ce que l'on a. Ne rien changer.

Adélaïde COSSON : la CCB est plus proche de nous. Faire le bilan de ce qui n'a pas fonctionné la dernière fois.

Liliane LECLERC : nécessité d'anticiper. La CCB a le même territoire que le nôtre.

Françoise BALLAND : aller de l'avant. Vers la CCB.

Alain CHOFFEL : agir rapidement.

Philippe ALAVOINE : ne pas se précipiter. La CCM est une jeune intercommunalité en progression. Il faut être grand par les actes et les faits. Ne pas subir de pression sur des fusions automatiques. Intérêt pour la CCL.

Claudie DEBOMY : manque de recul pour répondre à ces questions. Montrons d'abord ce que l'on sait faire.

Laurent GELLENONCOURT : on montre déjà ce que l'on sait faire. On a des projets. Il faut anticiper. Plus on attendra, plus ce sera difficile de fusionner. La CCB est notre jumeau. Le débat est en cours. Il faut aller au bout du débat. L'intérêt est de mutualiser les moyens pour faire des projets plus importants et se doter de moyens techniques supplémentaires.

François GENAY : nous sommes de force égale avec le Bayonnais. Aujourd'hui, nous ne sommes pas contraints mais plus on attend, plus ce sera difficile et le choix limité.

La CCB et la CCM sont 2 intercommunalités qui se ressemblent, qui ont déjà des habitudes de travail en commun, le même fonctionnement participatif et le même territoire rural.

Pascal BURGAIN : nous ne sommes pas le vilain petit canard !! Il faut davantage montrer ce qu'on fait. La CCL a un fonctionnement complètement différent, le milieu urbain risque d'être absorbant.

Un regroupement avec la CCB nécessitera des équipements en double mais des équipements sont également possibles, permettra d'avoir du personnel plus spécialisé et plus disponible sur les dossiers. Le regroupement doit constituer une force. Il est nécessaire d'anticiper.

En conclusion, François GENAY note que la discussion avec le Bayonnais doit se poursuivre.

Deux rencontres ont déjà eu lieu. Les mêmes questions seront posées au cours du conseil communautaire du Bayonnais le 30 juin.

Un contact avec la CC du Val de Meurthe sera également pris.

10) Questions diverses

❖ Action du groupe « paysage »

Laurent GELLENONCOURT informe que le groupe « paysage » propose une formation (deux demi-journées) à l'intention des employés communaux sur la reconnaissance des végétaux (automne) et la taille des arbustes (printemps) sur une commune volontaire.

❖ **Action du groupe « urbanisme »**

Laurent GELLENONCOURT informe que le groupe « urbanisme » propose de réaliser un groupement de commande sur les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un courrier est transmis aux communes pour connaître leur intérêt vis-à-vis de cette action.

❖ **Action du groupe « jeunesse »**

Marie-France LOPPION informe que le groupe « jeunesse » souhaite mettre en place une action « argent de poche ». Ce dispositif consiste à proposer des travaux aux jeunes en contrepartie d'une indemnisation. Les communes souhaitant proposer des actions sont invitées à en faire part à la communauté de communes.

De plus, elle souligne le peu de mobilisation autour du groupe « jeunesse » et souhaite que les élus des différentes communes manifestent davantage leur intérêt pour la jeunesse en participant au groupe de travail.

❖ **Action du groupe « tourisme »**

Philippe ALAVOINE informe qu'une plaquette de promotion touristique du territoire est en cours d'élaboration.

❖ **Senior en vacances**

Pascal BURGAIN informe que l'opération « senior en vacances » est lancée. Il demande aux communes de se faire le relais de cette action en termes de communication et d'inscription. La date limite d'inscription est fixée au 12 août.

❖ **Fête médiévale au château de Moyen**

Véronique PERRIN informe qu'une fête médiévale aura lieu au château « Qui qu'en grogne » le 9 août.

❖ **Sécurité routière**


Francis VILLAUME demande s'il est possible d'envisager l'acquisition d'un cinémomètre (permettant de visualiser la vitesse des véhicules).

François GENAY indique que le CAUE et la sécurité routière sont relativement sceptiques quant à l'utilité d'un tel équipement.

Prochain Conseil Communautaire :
le 8 septembre 2009 à 20h30 à Moyen

A Gerbéviller le 6 juillet 2009

Le Président,


François GENAY



Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil Communautaire
- Yves WILLER, conseiller général